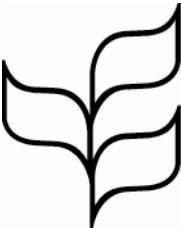




CBD



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/9/INF/11\*  
6 mars 2008

ANGLAIS FRANÇAIS  
ET ESPAGNOL SEULEMENT

CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CONVENTION  
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE  
Montréal 6-8 novembre 2006  
Point 4.13 de l'ordre du jour provisoire\*\*

### RAPPORT DE LA RÉUNION DE RÉFLEXION SUR LA COOPÉRATION SUD-SUD EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

#### INTRODUCTION

1. Depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires en 1978 et du Programme d'action de Caracas sur la coopération économique entre les pays en développement en 1981, la coopération Sud-Sud a été un élément clé de la promotion de la solidarité et la cohésion des pays en développement sur toutes les questions liées à la coopération économique internationale. L'importance d'accroître la coopération Sud-Sud dans le contexte des activités des Nations Unies et, en particulier, sur les questions liées à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, y compris l'objectif 1 sur la pauvreté et la faim et l'objectif 7 sur l'environnement, a été soulignée par le Sommet mondial de 2005 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les 131 membres du Groupe des 77 possèdent toute une richesse de diversité biologique et ont été des protagonistes essentiels lors de la négociation, préparation et mise au point de la Convention sur la diversité biologique. Ils sont à présent pleinement engagés dans la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention. Ils bénéficieront grandement de l'échange de leurs expériences respectives et de la promotion des meilleures pratiques, ainsi que de la coopération inter- et intra-régionale.

2. C'est dans cet esprit qu'en mai 2006, SE l'Ambassadeur Dumisani S. Kumalo d'Afrique du Sud, Président du Groupe des 77, se référant aux résultats du Sommet mondial de 2005 et à l'importance de la coopération Sud-Sud pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les objectifs 1 et 7 sur l'environnement, a demandé au Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique d'envisager la convocation d'une réunion d'experts en vue d'adopter un plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud en vue de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention, pour soumission au débat de haut niveau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties, qui aura lieu en Allemagne en 2008.

\* Diffusé précédemment sous la cote UNEP/CBD/BM-SSC/1/3.

\*\* UNEP/CBD/COP/9/1.

/...

Afin de réduire au minimum l'impact des processus du Secrétariat sur l'environnement et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU neutre en carbone, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

3. En février 2006, le Secrétaire exécutif a également reçu une demande de SE M. Henri Djombo, Ministre de l'Economie forestière et de l'Environnement de la République du Congo, faisant fonction de Président de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), visant à faciliter l'échange d'expérience entre la COMIFAC, l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Cette demande, qui a été accueillie favorablement par le Secrétariat de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne, a récemment été réitérée par SE M. Henri Djombo en sa capacité de Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE).

4. Suite à ces demandes, le Secrétaire exécutif a convoqué, en partenariat avec le Président du Groupe des 77 à New York, une réunion de réflexion à Montréal, du 6 au 8 novembre 2006. Cette réunion de réflexion avait pour objet :

- a) d'examiner les éléments d'un plan d'action pour la coopération Sud-Sud propre à accroître la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention et les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les objectifs 1 et 7;
- b) d'offrir une plate-forme de discussion informelle entre la COMIFAC, l'ACTO et l'ASEAN sur les modalités de collaboration et d'échange d'expériences dans le cadre de la coopération Sud-Sud;
- c) de formuler des recommandations sur le processus d'élaboration et adoption d'un programme de travail pluriannuel sur la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique.

5. Ont participé à la réunion 24 experts du Brésil, du Gabon, de la République du Congo, d'Afrique du Sud et du Timor-Leste; le Groupe des 77 et la Chine, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO), le Secrétariat de l'ASEAN, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et, en tant qu'observateur, l'Union mondiale pour la nature (UICN). La liste complète des participants est présentée à l'annexe II ci-dessous.

## **POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

6. La réunion a été ouverte à 9 h 30 par le Secrétaire exécutif de la Convention, M. Ahmed Djoghlaf après présentation d'une courte vidéo sur l'importance de la diversité biologique mondiale, préparée par le gouvernement du Brésil. Le contenu de la lettre de Mme Wangari Maathai, lauréate du prix Nobel de la paix de 2004, ambassadrice itinérante pour les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo et présidente de l'ECOSOC de l'Union africaine, adressée au Secrétaire exécutif, déclarant appuyer sans réserve l'initiative de coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention, a été porté à l'attention des participants.

7. Dans ses remarques, M. Ahmed Djoghlaf a dit qu'il était honoré d'accueillir SE M. Henri Djombo, Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et Ministre de l'Economie forestière et de l'Environnement de la République du Congo, et SE l'Ambassadeur Dumisani S. Kumalo, Président du Groupe des 77, à cette réunion. Il a ajouté que la promotion de la coopération Sud-Sud était l'un des aspects essentiels du Groupe des 77 (G-77) et que la réunion de réflexion représentait la première fois que le Secrétariat d'une convention multilatérale sur l'environnement unissait ses forces avec le Secrétariat du G-77 pour promouvoir la coopération Sud-Sud. Il a félicité le Président du G-77 de son initiative et offert le plein appui du Secrétariat pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de travail pluriannuel qui sera présenté à la Conférence des Parties à sa neuvième réunion. Il a également félicité M. Djombo d'avoir suggéré une modalité de mise en œuvre de l'initiative Sud-Sud entre les bassins du Congo, de l'Amazone et de la région de l'ASEAN. Il a souhaité la bienvenue à Mme Roasalia Arteaga Serrano, Secrétaire générale de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO) et Mme Monina Uriarte, du Secrétariat de l'ASEAN. Saluant également la présence de M. Jochen Flasbarth, du gouvernement de l'Allemagne, qui visitait le Secrétariat pour discuter de la préparation de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, il a déclaré que sa

participation à la cérémonie d'ouverture témoignait de l'adhésion de l'hôte de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à cette importante initiative.

8. S.E. l'Ambassadeur Dumisani S. Kumalo, Président du Groupe des 77 à New York, a déclaré que le G-77 était convaincu que cette réunion pouvait contribuer à renforcer les discussions sur la coopération Sud-Sud en matière de conservation de la diversité biologique et aider ainsi les pays en développement à mettre en œuvre les trois objectifs de la Convention et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 7. Il a ajouté que le G-77 et la Chine attribuaient la plus grande importance aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et a fait remarquer que, tandis que la coopération Sud-Sud avait fait des progrès considérables dans le domaine du commerce et du développement économique en général, ses réalisations dans le domaine de l'environnement demeuraient très limitées. Il a souligné que la coopération Sud-Sud ne remplaçait en aucun cas les obligations des Parties au titre de la Convention et qu'il fallait plutôt la considérer comme complémentaire à la coopération Nord-Sud.

9. S.E. M. Henri Djombo, Ministre de l'Economie forestière et de l'Environnement de la République du Congo et Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, a expliqué que l'initiative actuelle répondait aux demandes faites précédemment cette année par son gouvernement. Il a noté que la réunion constituait une étape initiale vers l'harmonisation du développement durable des eaux, des plantes et de la vie sauvage dans les trois grands bassins versants et forestiers tropicaux du globe, en vue d'identifier des mécanismes qui conduiraient à un partenariat unique pour la gestion et la conservation de l'environnement tropical, au profit de plus de 60% de la population d'Afrique centrale qui dépend directement des forêts pour sa subsistance et de toute la planète. Il a souligné que la protection des forêts tropicales nécessitait la coopération entre les pays développés et les pays en développement, ainsi que l'échange d'expériences entre les pays du Sud. Ensuite, M. Djombo a brièvement décrit diverses initiatives dans le bassin du Congo, qui visent la conservation et l'utilisation durable coordonnée conservation et l'utilisation durable coordonnée de ces forêts, y compris l'harmonisation de la législation, la création d'aires protégées transfrontières et la certification des forêts.

10. Mme Rosalie Arteaga Serrano, Secrétaire générale de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO), a informé les participants que la population du bassin amazonien s'élevait à plus de 30 millions d'habitants. Elle a comparé l'Amazone à la « climatisation » du monde à cause de son rôle de régulation du climat. L'Organisation du Traité de coopération amazonienne avait été lancée en 1978, lorsque huit pays du bassin amazonien ont signé un traité visant à examiner le développement durable. Son existence démontrait clairement que ces pays souhaitaient collaborer afin de préserver la diversité biologique. Mme Arteaga a déclaré en outre que l'ACTO avait déjà entamé des discussions avec la coopération de l'ASEAN et de la COMIFAC sur certaines questions, notamment l'aménagement durable des ressources hydriques transfrontières, le renforcement de l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, l'écotourisme, un plan d'action régional, l'information du public avec accès régional et l'amplification des actions orientées sur la conservation. Elle a fait remarquer que le monde entier avait l'énorme responsabilité de protéger la diversité biologique du Sud. Elle a conclu en disant que l'Organisation du Traité de coopération amazonienne avait « un certain niveau de connaissances spécialisées et qu'elle gardait l'esprit ouvert, afin de dégager des enseignements d'autres participants à la réunion ».

11. M. Jonas Nagahuedi Sodi, Secrétaire exécutif de la Commission des forêts d'Afrique centrale, a présenté l'historique de son organisation, qui est issue de la Déclaration de Yaoundé de 1999 et qui est devenue officielle en 2000, lorsqu'un plan de convergence infrarégional a été élaboré. Toutes les initiatives nationales et infrarégionales doivent s'aligner sur les priorités de ce plan de convergence. Notant que forêts d'Amazonie et de l'Asie du Sud-Est étaient confrontées aux mêmes problèmes que ceux de l'Afrique centrale, M. Sodi a déclaré qu'une coopération étroite entre les trois régions était nécessaire. Il a rassuré les participants que la COMIFAC soutenait une telle coopération, comme le témoignait une décision prise cette année par le Conseil ministériel extraordinaire de la COMIFAC. M. Sodi a relevé les perspectives de coopération ci-après : gestion durable des forêts; certification des forêts; application de la loi et gouvernance dans les forêts d'Afrique (« initiative AFLEG »); mécanismes de financement

novateurs pour la conservation de la diversité biologique; renforcement des capacités; et utilisation durable des ressources de la diversité biologique et partages des avantages qui en découlent. Il a fait observer que le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique aurait un rôle de coordination essentiel à jouer afin de garantir le bon fonctionnement d'une telle coopération.

12. Au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Mme. Monina T. Uriarte a présenté des initiatives de coopération notables entre l'ASEAN et ses 10 pays membres, reconnaissant également le Timor-Leste. Elle a expliqué que l'une des initiatives de l'ASEAN avait été la création du ASEAN *Center for Biodiversity* (ACB), institution intergouvernementale dont les principales activités étaient la recherche et la formulation de politiques, le renforcement des capacités, la sensibilisation du public et la gestion de l'information des bases de données. S'agissant de la coopération Sud-Sud, en particulier le Cœur de Bornéo, chaque pays membre avait ses propres initiatives et l'ASEAN pouvait jouer un rôle important dans la mise en œuvre de ces activités.

13. Prenant la parole au nom de S.E. Mme Georgette Koko, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Recherche et de la Technologie de la République du Gabon, M. Ludovic Ngok Banak a indiqué que la COMIFAC avait convenu plus tôt dans l'année d'une coopération plus étroite entre les trois bassins forestiers tropicaux et que le Gabon, qui en était membre, s'était fermement engagé au développement durable de ses forêts et à la diversité biologique en général. Le Gabon avait consacré plus de 10% de son territoire à des parcs nationaux. Il était prêt à partager son expérience et escomptait que des échanges tels que la présente réunion de réflexion renforcent les capacités. Il a annoncé que le Gabon serait heureux d'accueillir la réunion régionale africaine sur la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique.

14. Transmettant un message de M. Yiping Zhou, Directeur du Groupe spécial de la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Cosmas Gitta a fait observer que, parce que la diversité biologique était concentrée dans le Sud, elle constituait un domaine primordial de coopération Sud-Sud et que les solutions ne pouvaient provenir de pays individuels. Cette coopération devait se concentrer sur des initiatives stratégiques qui bénéficieraient de nombreux pays. Il a noté que, malgré le grand nombre d'accords Sud-Sud, plusieurs rapports du Secrétaire général attiraient l'attention sur l'absence relative d'action. Il s'est déclaré heureux du choix du Secrétaire exécutif de l'action comme thème de la réunion de réflexion.

## **POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION**

15. Ont présidé à la réunion M. Kumalo et, en son absence, Mme Suhayfa Ebrahim Zia d'Afrique du Sud. Mme Raquel Breda dos Santos du Brésil a été élue rapporteur de la réunion.

16. Les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/BM-SSC/1/1).

## **POINT 3. COMMUNICATIONS SUR LES PRINCIPAUX DÉFIS ET PERSPECTIVES DE LA COOPÉRATION SUD-SUD EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont présenté des exposés de leurs expériences de la coopération Sud-Sud sur les questions relatives à la diversité biologique, notamment les défis et les perspectives de la poursuite d'une telle coopération.

18. M. Eduardo Praselj, Président du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero, a expliqué que le Fonds était opérationnel depuis 1983, lorsqu'il avait été créé en vertu d'une décision de l'Assemblée générale comme mécanisme pour la coopération Sud-Sud. Le Fonds est un mariage entre le PNUD et le G-77, l'un administrant les ressources et l'autre sélectionnant les projets, allouant les ressources, assurant le suivi des projets avec le soutien du bureau du G-77 à New York. Il s'agit d'un mécanisme simple et rentable destiné à fournir des fonds propres à faciliter le lancement des projets. Le montant relativement minime fourni par le Fonds d'affectation spéciale peut susciter un financement plus substantiel de la part d'autres organisations. Le Fonds détient un capital de base de 6 millions \$US, dont seul l'intérêt accumulé

sur le capital peut être utilisé. Environ 1,2 million \$US a été mobilisé en contributions. Quelques 9,5 millions \$US ont été fournis à l'appui de 167 projets dans 114 pays directement et tous collectivement. Environ un tiers de la totalité des projets (50 projets d'une valeur de près de 3 millions \$US) ont été axés sur l'alimentation et l'agriculture. D'autres domaines prioritaires comprennent le commerce, l'énergie, les matières premières, l'industrialisation, les finances, la technologie et la coopération technique entre les pays en développement. Parmi les projets dans le domaine de la diversité biologique, on compte l'agriculture biologique du riz et d'autres cultures, l'utilisation efficace des ressources génétiques (riz, maïs et arachides), le renforcement des capacités de prévention des risques biotechnologiques, des projets pilotes visant à prévenir la dégradation des terres en Afrique, la gestion des ressources hydriques, l'irrigation et le drainage, la lutte contre les ravageurs et le captage des eaux de pluie.

19. M. Jimmy Blas, de la Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, a appelé l'attention sur les contributions des experts du G-77 aux projets de résolution sur la diversité biologique, qui avaient été transmis au Secrétariat de la Convention à titre d'information. Il a également mis en relief la proposition du G-77 de déclarer 2010 l'Année internationale de la diversité biologique, ainsi que d'autres initiatives semblables sur les forêts et les fibres naturelles, destinées à sensibiliser davantage la communauté internationale. M. Blas a souligné la nécessité de résolutions pragmatiques, comparé au grand nombre de mandats existants, afin de progresser vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il pensait, comme d'autres délégués, que le point faible se trouvait dans le domaine de la mise en œuvre des programmes. Louant les travaux du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero, il a dit que de telles organisations, ainsi que l'échange d'expériences, pouvaient concrétiser la coopération Sud-Sud. Le Sud, a-t-il ajouté, devrait se servir des organisations du Sud.

20. M. Ositadinma Anaedu, du Nigéria, a fait remarquer que le Sud avait été divisé. Jusqu'en 2000, le G-77 ne négociait pas en tant que groupe. Les écosystèmes du Sud, qu'il s'agisse des forêts du Congo ou de l'Amazone ou du désert du Sahara, étaient touchés par les mêmes facteurs. Cette réalité soulignait l'importance de cette réunion. Il a signalé les questions d'actualité suivantes : i) le cadre d'affectation des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, que le Sud, selon lui, ne connaissait pas assez bien; et ii) le renforcement des capacités, par exemple, dans la gestion et la technologie forestières. Il s'agissait de nouvelles questions, et les pays en développement n'avaient pas eu la possibilité de tirer des enseignements des autres. Il a ajouté que la mise en œuvre avait été lente et difficile en raison du manque de ressources financières et de la dépendance des pays du Sud de ressources financières au-delà de leur contrôle.

21. Mme Rosalia Arteaga Serrano (ACTO), a fait observer que l'assistance des organisations régionales démontrait que la coopération Sud-Sud était possible et a fourni un exemple de son application pratique. Depuis l'année précédente, le Brésil avait contribué 250 000 \$US pour permettre aux membres de l'ACTO d'échanger des informations de télédétection et de bases de données produites par l'Institut brésilien de recherche sur l'espace (INPE). Le Brésil est en train d'accroître la capacité des scientifiques grâce à des ateliers et d'autres moyens.

22. M. Paulo Kageyama, représentant S.E. Mme Marina Silva, Ministre de l'environnement du Brésil, a présenté un exposé sur l'expérience du Brésil en matière de coopération Sud-Sud. Soulignant d'abord que le Brésil était entièrement acquis à la coopération Sud-Sud, principalement avec les pays d'Amérique du Sud et d'Afrique, il a donné des exemples de cette coopération, notamment la formulation de stratégies relatives à la diversité biologique pour l'Amérique du Sud et le Mercosur et la création de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne. Il a mentionné les programmes de collaboration avec l'Afrique du Sud sur les espèces envahissantes, l'atténuation de la pauvreté et le projet 'Water for life', ainsi que les programmes conjoints d'éducation sur l'environnement avec les pays africains de langue portugaise. M. Kageyama a également renseigné les participants sur des propositions en cours d'examen au Brésil concernant des activités dans le domaine de la diversité biologique susceptibles d'impliquer un certain nombre de pays en développement, notamment un plan de lutte contre le déboisement, le développement durable des forêts et leur restauration. Enfin, il a décrit des efforts de coordination avec les pays hyperdivers, soulignant que ces pays partageaient des objectifs communs, entre autres d'accroître la contribution de la diversité biologique à l'atténuation de la pauvreté et de

trouver un moyen équilibré d'éviter le déboisement et de réduire les effets des changements climatiques. Il a également fait valoir que les pays d'Amérique du Sud coopéraient en raison de leur diversité biologique et de leurs problèmes communs.

23. M. Jonas Nagahuedi Mbongu Sodi, Secrétaire exécutif de la Commission des forêts d'Afrique centrale, a présenté les stratégies adoptées et les mesures prises par la COMIFAC en matière de gestion durable de la diversité biologique. Il a d'abord parlé de la COMIFAC, qui est responsable de l'orientation, de la coordination et du suivi des politiques et initiatives forestières et environnementales dans la région de l'Afrique centrale et qui compte dix pays membres. La Commission a été créée suite à l'adoption, par ces dix pays, d'un traité relatif aux forêts, qui fournissait un cadre juridique infrarégional à la conservation et l'aménagement durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale. Un plan de convergence a également été adopté, destiné à fournir un cadre à l'entreprise d'actions prioritaires par les Etats membres concernant la conservation et la gestion durable des forêts, grâce à un financement procuré par les Etats membres et les partenaires pour le développement. D'autres institutions infrarégionales, notamment la Conférence sur les écosystèmes denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), l'ADIE, l'OCFSA, l'OAB et le Réseau d'Aires protégées de l'Afrique centrale (RAPAC), ont entrepris des actions spécifiques pour la mise en œuvre du plan de convergence. L'ADIE, par exemple, est responsable de la gestion et diffusion d'informations sur l'environnement à toutes les parties prenantes pertinentes. Le RAPAC est responsable de la gestion des réseaux d'aires protégées nationales. Actuellement, la COMIFAC est en train d'harmoniser les politiques forestières et les systèmes de contrôle en Afrique centrale et de développer des mécanismes de financement viables pour la conservation de la diversité biologique et le renforcement des capacités du personnel d'encadrement supérieur de la sous-région. Enfin, M. Jonas Nagahuedi Mbongu Sodi a fait part de certains éléments des travaux de la plate-forme de coopération, couvrant la gestion durable des forêts, la certification des forêts, l'application de la loi forestière et la gouvernance, des mécanismes de financement novateurs pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des ressources et le partage des avantages résultant de leur utilisation, et le renforcement des capacités.

24. M. Bob Kakuyo, coordonnateur de la coopération Sud-Sud du PNUE, a présenté les approches et les expériences du PNUE en matière de coopération Sud-Sud. Commençant par le Plan stratégique de Bali, qui a identifié la coopération Sud-Sud comme l'un des principaux mécanismes de sa mise en œuvre, il a indiqué que le principal objectif du Plan stratégique de Bali était de renforcer le soutien technologique et les capacités dans les pays en développement, et de fournir une plate-forme globale ainsi qu'un mécanisme systématique de renforcement accru des capacités et de l'appui technologique en matière d'environnement au niveau national. Il a mis en relief les éléments clés du Plan stratégique de Bali, notamment son orientation sur les priorités et les besoins nationaux et son accent sur la collaboration et les partenariats. Il a ajouté que la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali renforçait le rôle du PNUE dans le domaine du soutien technologique et du renforcement des capacités et qu'elle donnait une orientation stratégique à ses travaux dans ce domaine.

25. S'agissant de l'expérience du PNUE en matière de coopération Sud-Sud, M. Kakuyo a indiqué que les activités de renforcement des capacités du PNUE étaient variées et multiples, et qu'elles combinaient la coopération Sud-Sud et Sud-Nord. En particulier, le PNUE applique la coopération Sud-Sud pour l'exécution d'activités de soutien technologique et de renforcement des capacités, appuyant des initiatives à résultats démontrables, exploitant le potentiel des institutions régionales, identifiant et consolidant des partenariats et adoptant des approches de promotion de la coopération Sud-Sud. Par ailleurs, le PNUE développe et renforce des réseaux circonscrits ainsi que des liens avec d'autres initiatives de coopération Sud-Sud, s'assure la participation de la société civile, des universités et des instituts de recherche, et favorise la coopération triangulaire. Le PNUE a organisé une consultation de haut niveau avec des partenaires extérieurs, notamment le PNUD, le Forum de coopération Chine-Afrique, le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, le NEPAD, des économies émergentes (telles que le Brésil et l'Afrique du Sud) et des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la Convention sur la diversité biologique, en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud.

26. M. Kakuyo a mis en relief un certain nombre d'enseignements dégagés de la mise en œuvre d'activités de lancement de la coopération Sud-Sud, entre autres l'engagement de ressources, la nécessité de développer des initiatives prioritaires très en vue, assurant des avantages multiples de la coopération, la convergence avec les exigences prioritaires des bailleurs de fonds et la génération de produits tangibles. Il était conscient des défis possibles pour la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique, tels que l'adaptation des compétences, de la technologie et de l'expérience disponibles aux besoins identifiés, l'identification des moyens et des mécanismes pratiques pour faciliter et optimiser les compétences dans le domaine de la coopération Sud-Sud, des arrangements institutionnels, et le soutien d'initiatives de coopération Sud-Sud. Il a souligné en outre les perspectives de coopération Sud-Sud sur le plan de la diversité biologique, notamment l'appui global actuel de la coopération Sud-Sud, le processus de réforme des Nations Unies et les réunions organisées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), neuvième réunion de la Conférence des Parties), ainsi que la poursuite des efforts de réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique.

27. M. Cosmas Gitta, du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD, a suggéré des moyens possibles de promouvoir la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique, dont l'action au niveau national et multinational, la coopération dans les négociations majeures mondiales et Sud-Nord, d'autres perspectives de coopération Sud-Sud, la collaboration avec le système des Nations Unies et la coopération triangulaire. Au niveau national, il a suggéré que les pays en développement identifient les correspondants et les parties prenantes impliquées, élaborent des politiques et des lignes directrices destinées à promouvoir les approches de coopération Sud-Sud, fassent l'inventaire des compétences et des programmes pour la coopération Sud-Sud et relèvent les questions et les domaines à propos desquels les pays intéressés pourraient rechercher la coopération. Au niveau multinational, il a suggéré que la diversité biologique soit prise en compte dans l'intégration régionale, les programmes de développement régionaux et infrarégionaux et les programmes interrégionaux Sud-Sud. En entamant des négociations mondiales et Sud-Nord majeures, les pays en développement pourraient par exemple organiser des consultations préalables à la négociation, mener des recherches conjointes sur des questions d'intérêt commun, développer des stratégies et des positions de négociation communes et désigner des négociateurs chefs de file. Parmi d'autres perspectives de coopération Sud-Sud, il a identifié les Objectifs du Millénaire pour le développement comme point de convergence pour la collaboration des pays en développement en vue de réaliser les objectifs identifiés, ainsi que certaines initiatives à base Sud-Sud, telles que les travaux conjoints de reboisement de l'Union africaine en République démocratique du Congo. Au sein du système des Nations Unies, les organisations compétentes pourraient coordonner et harmoniser leurs efforts de promotion de la coopération Sud-Sud. Quant à la coopération triangulaire, il a fait observer que certains pays, groupes et organisations non gouvernementales du Nord pourraient être invités à appuyer la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique, en particulier parce qu'il s'agit de protéger et d'entretenir des biens publics mondiaux.

28. M. Ositadinma Anaedu du Nigéria a fait de brèves observations sur le fonctionnement du G-77 et l'importance d'appliquer les résultats de cette réunion de réflexion. Il a fait remarquer que, bien que le G-77 ait négocié à l'extérieur depuis 40 ans, ses membres n'avaient pas coopéré autant qu'ils l'auraient pu. Il n'y avait pas eu de relation interne tangible de coopération Sud-Sud. M. Anaedu a souligné qu'ils ne devraient pas être satisfaits d'être arrivés à un accord au nom du Sud ; l'important était de mettre en œuvre et d'avoir les moyens de ce faire. La volonté devait s'exprimer dans le budget. Il a ajouté qu'il fallait que les membres accroissent leur communication et collaboration avec le Secrétariat du G-77 car ils n'étaient pas en mesure d'appliquer les décisions à eux seuls. Il a conclu en notant que le monde en développement avait besoin de continuité et d'une culture d'apprentissage, soit la possibilité d'échanger l'expérience d'une réunion à l'autre.

29. Mme Monina Uriarte, représentant le Centre de Biodiversité de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), a présenté les expériences et les enseignements que l'ASEAN avait tirés au cours de ses efforts de conservation de la diversité biologique. Donnant un aperçu de l'état de la diversité biologique dans les Etats membres de l'Association, elle a fait observer que la région était un centre de

diversité biologique comprenant plus de cinq membres considérés comme étant des zones de grande diversité biologique. Elle a expliqué que malgré sa diversité culturelle, la région avait un patrimoine naturel et historique commun, illustré par le fait que neuf Etats membres partageait la même biodiversité marine, cinq d'entre eux étaient reliés par le Mékong et trois d'entre eux se partageaient le Cœur de Bornéo. Pour cette raison, les Etats membres de l'ASEAN avaient collaboré pour protéger leur patrimoine naturel commun, notamment par la création d'aires protégées transfrontières, le développement de capacités taxonomiques et la création du *ASEAN Center for Biodiversity*, projet de collaboration entre l'Union européenne et l'ASEAN. L'objectif général du Centre était d'aider les Etats membres à mettre en œuvre la Convention, et en particulier, à réaliser l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique. Elle a précisé que les programmes du Centre comprenaient la coordination des politiques, le développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles, la gestion des bases de données et l'échange d'information, la sensibilisation des dirigeants et du public aux questions relatives à la diversité biologique et la mise en place et gestion de mécanismes de financement viables.

30. Mme. Estherine Lisinge Fotabong, chef de la division Environnement du secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, a accueilli avec satisfaction l'initiative du Groupe des 77 et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Elle a rappelé aux participants que le NEPAD a été créé par les dirigeants africains, avec le soutien du système des Nations Unies et des partenaires pour le développement et qu'il possède une section environnementale. Les délibérations de la présente réunion reprennent pleinement le contenu des décisions du NEPAD et celui-ci souhaite continuer à soutenir le processus et à y participer. La coopération Sud-Sud est essentielle à la réalisation de Plan d'action sur l'environnement du NEPAD et, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, il implique la coopération avec les pays de la région africaine et avec d'autres membres du G-77. Par conséquent, le NEPAD soutient le cadre et a été encouragé par le soutien exprimé par la CMAE par l'intermédiaire de la délégation du Gabon. Elle a rappelé que certains membres du NEPAD possédaient des compétences particulières qu'ils pouvaient partager avec d'autres membres du G-77, par exemple, l'expérience perceptible de l'Egypte du mécanisme de développement propre et les initiatives de l'Afrique du Sud sur les espèces exotiques envahissantes. Le NEPAD a également accueilli avec satisfaction l'initiative de coopération Sud-Sud des trois bassins forestiers du Congo, de l'Amazone et du Cœur de Bornéo, et serait heureux de contribuer à ce processus. Enfin, se fondant sur l'expérience du NEPAD, elle a souligné l'importance de la tenue de consultations régionales dans l'élaboration plus poussée du plan d'action pour la coopération Sud en matière de diversité biologique examiné cette réunion de réflexion, car de telles consultations augmenteraient l'appropriation du plan parmi les membres du G-77 et favoriseraient sa mise en œuvre.

**POINT 4. ÉLÉMENTS D'UN PLAN D'ACTION POUR LA COOPÉRATION SUD-SUD EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES TROIS OBJECTIFS DE LA CONVENTION ET DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**POINT 5. EXAMEN DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION UNE FOIS ADOPTÉ PAR LES PARTIES, Y COMPRIS UNE DISCUSSION INFORMELLE SUR L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES ENTRE LA COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE (COMIFAC), L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE COOPÉRATION AMAZONIENNE ET L'ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST (ASEAN)**

**ET**

**POINT 6. PRÉPARATION DE LA RÉUNION D'EXPERTS À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LA COOPÉRATION SUD-SUD EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BILOGIQUE**

31. Au titre de ces points de l'ordre du jour, les participants, à la suite de délibérations, ont convenu d'objectifs, de domaines thématiques et d'arrangements de gestion éventuels destinés à favoriser le processus, et ont suggéré un processus préparatoire à l'élaboration d'un plan d'action pour la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique. Le cadre de cette coopération est présenté à l'annexe I ci-dessous.

32. Prenant la parole au nom de l'Afrique du Sud, Mme. Suhayfa Ebrahim Zia a averti les participants que les réunions régionales éventuelles ne devaient en aucun cas entraver le processus global sur le régime d'accès et de partage des avantages, qui est envisagé pour 2010.

33. Avec le généreux soutien financier du Gouvernement des Pays-Bas, les représentants de la COMIFAC, de l'ACTO et de l'ASEAN et des délégués de la République du Congo et du Gabon, Mme Raquel Breda dos Santos et le rapporteur se sont réunis à part pour examiner les éléments de leur collaboration en particulier sur la biodiversité des forêts, dans le cadre des trois plus grandes bassins forestiers du monde (l'Amazon, le Congo et le Borneo), et les moyens d'intensifier l'échange de leurs expériences respectives dans le cadre plus ample de la coopération Sud-Sud. Des domaines de collaboration ont été identifiés comme moyen de mise en œuvre du plan d'action une fois qu'il aura été adopté par la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

**POINT 7. AUTRES QUESTIONS**

34. Aucune autre question n'a été soulevée.

**POINT 8. ADOPTION DU RAPPORT**

35. Le présent rapport a été adopté le mercredi 8 novembre 2006 sur la base du projet de rapport préparé et présenté par le rapporteur.

**POINT 9. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

36. Dans ses remarques de conclusion, M. Ahmed Djoghlaf a remercié la Présidente de sa conduite efficace et admirable de la réunion et d'avoir dirigé ses travaux vers un cadre d'élaboration d'un plan d'action pour la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique. Il a remercié tous les participants de leurs contributions positives. Réitérant l'importance de la coopération Sud-Sud pour l'application effective de la convention de toute la vie sur Terre, il a souhaité la bienvenue à la 189<sup>ème</sup> Partie à la Convention : le Timor-Leste. Il a souligné la nécessité de la participation universelle à la Convention, afin de sauvegarder le futur des six milliards d'habitants de la planète. M. Djoghlaf a remercié également le Secrétariat du G-77 et les représentants du PNUD et du programme de coopération

Sud-Sud du PNUE, ainsi que les représentants des trois bassins forestiers (ACTO, COMIFAC et ASEAN) pour leurs contributions au processus. Il a mentionné l'importance historique de cette réunion, qui avait facilité l'élaboration d'un plan d'action destiné à accroître la collaboration entre les pays en développement dans le domaine de la diversité biologique. En reconnaissance de leur contribution, M. Djoghlaf a présenté des certificats de participation à chacun des participants.

37. La Présidente a remercié les participants d'avoir assisté à la réunion et les a félicité d'avoir convenu d'un cadre de coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique. Elle a remercié le Secrétariat de la Convention d'avoir organisé la réunion.

38. Après l'échange habituel de courtoisies, la Présidente a déclaré la réunion close à 13 h le Mercredi 8 novembre 2006. La clôture de la réunion a été suivie d'une visite par tous les participants du Biodôme et du Jardin botanique de Montréal.

*Annexe I***CADRE DE COOPÉRATION SUD-SUD EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

La coopération Sud-Sud est une activité qui implique le partage, la mise en commun et l'échange intentionnels et volontaires des ressources économiques et techniques, des connaissances, de l'expérience, des compétences et des capacités entre pays en développement pour leur développement individuel et mutuel.

La coopération Nord-Sud est essentielle à notre développement et les pays en développement s'attendent à la solidarité, la compréhension, la coopération et le partenariat réel du Nord.

**OBJECTIF**

Cette initiative a pour objectif d'élaborer un plan d'action destiné à renforcer, grâce à la coopération Sud-Sud, la capacité des pays en développement et de leurs organisations régionales et infrarégionales de contribuer à :

- La mise en œuvre des trois objectifs de la Convention (la conservation, l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques) et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;
- La réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique, d'assurer une forte réduction du rythme de perte de diversité biologique, qui nécessitera l'apport de ressources financières et techniques nouvelles et additionnelles aux pays en développement;
- La réalisation des objectifs 1 et 7 du Millénaire pour le développement.

Ce plan d'action sera présenté pour examen et adoption à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, prévue en mai 2008 à Bonn, en Allemagne.

**DOMAINES THÉMATIQUES SUGGÉRÉS**

- Législation et politiques publiques
- Diversité biologique agricole
- Diversité biologique des terres arides et sub-humides
- Diversité biologique des forêts 1
  - Aménagement forestier durable
  - Certification des forêts
  - Application de la loi forestière et gouvernance
- Diversité biologique des eaux intérieures
- Diversité biologique insulaire
- Diversité biologique marine et côtière
- Diversité biologique des montagnes
- Restauration de la diversité biologique
- Accès aux ressources génétiques et partages des avantages

---

1 Suggéré par la COMIFAC lors de la réunion d'un petit groupe, comme contribution au point 5 de l'ordre du jour (discussion informelle sur l'échange d'expériences entre la COMIFAC, l'ACTO et l'ASEAN)

- Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles
- Diversité biologique et tourisme
- Changements climatiques et diversité biologique
- Economie, économie du commerce, commerce et mesures d'incitation
- Transfert de technologie et coopération scientifique et technique
- Stratégie mondiale pour la conservation des plantes
- Initiative taxonomique mondiale
- Espèces exotiques envahissantes
- Evaluation des impacts
- Aires protégées
- Communication
- Education et sensibilisation du public
- Prévention des risques biotechnologiques
- Mobilisation de ressources (traditionnelle et innovante)

## **MÉCANISMES PROPRES À ACCROÎTRE LA COOPÉRATION SUD-SUD**

1. Renforcement des capacités :
  - 1.1 Programmes de formation conjointe;
  - 1.2 Echange/détachement d'experts et de conseillers;
  - 1.3 Visites d'étude;
  - 1.4 Stages.
2. Recherche collaborative.
3. Echange d'information :
  - 3.1 Conférences concrètes ou virtuelles, séminaires et ateliers;
  - 3.2 Forums et réseaux électroniques;
  - 3.3 Mécanismes de centres d'échange;
  - 3.4 Bases de données;
  - 3.5 Traduction et échange de publications.
4. Initiatives transfrontières et inter- et intra-régionales.
5. Coordination des positions dans les négociations internationales.
6. Liens et partenariats institutionnels.
7. Mobilisation de ressources.
8. Transfert de technologie et de connaissances.
9. Education et sensibilisation du public.

## MOYENS ÉVENTUELS DE MISE EN OEUVRE

Arrangements de gestion possibles pour faire progresser le processus.

Une initiative du G-77 exécutée conjointement par le Bureau du G-77 et le Secrétariat de la CBD en collaboration avec les institutions des Nations Unies (PNUD et PNUE) et les organisations compétentes (y compris la facilitation des réunions, communications, préparation et diffusion de documents aux Etats membres, mobilisation de ressources, etc.).

## PROCESSUS PRÉPARATOIRE PROPOSÉ

- Les conclusions de la réunion de réflexion seront mises à la disposition de tous les Etats membres du G-77 afin de faire progresser le processus préparatoire à l'élaboration d'un plan d'action pour la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique.
- La tenue d'une réunion du G-77 sur la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique à la suite de la réunion ministérielle du G-77 sur les ressources hydriques, qui aura lieu le 22 mars 2007 en Oman, a été suggérée. La table ronde sur les ressources hydriques et la diversité biologique prévue dans le cadre de ce forum ministériel pourrait offrir une occasion d'autres discussions sur le processus. Les conclusions de cette réunion pourraient être mis à la disposition des réunions préparatoires régionales.
- Il a été suggéré que les réunions préparatoires régionales pourraient contribuer de façon utile à la réunion d'experts susmentionnée. Les réunions régionales devraient avoir lieu entre avril et septembre 2007. A cet égard, le Gabon a offert d'accueillir la réunion régionale africaine.
- Les résultats des discussions sur la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique seront également portées à l'attention du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud de l'Organisation des Nations Unies, qui aura lieu du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2007 à New York, par l'intermédiaire du rapport du PNUE au Comité.
- Une réunion d'experts du G-77 et de la Chine est anticipée durant les premiers mois de 2008, réunion qui sera chargée de l'élaboration d'un plan d'action pour la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique sur la base des réunions préparatoires régionales, lequel sera présenté pour examen et approbation par le Groupe des 77 et pour adoption par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à la neuvième réunion.

*Annexe II*

**LISSTE DES PARTICIPANTS**

**PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

**Brésil**

1. Mme. Raquel Breda dos Santos  
Conseiller technique  
Bureau des Affaires internationales  
Ministère de l'Environnement  
Esplanada dos Ministerios Bloco B, 5 andar, sala 532  
Brasilia DF 70 068 900  
Brésil  
Tel : +55 61 4009 1533  
Fax : +55-61-4009-1983  
Courriel : [raquel.breda@mma.gov.br](mailto:raquel.breda@mma.gov.br)
  
2. M. Paulo Yoshio Kageyama  
Directeur  
Programme national sur la Conservation de la diversité biologique  
Ministère de l'Environnement  
Esplanada dos Ministerios Bloco B, sala 704  
Brasilia DF70068-900  
Brésil  
Tel : + 55-61-40-09-95-63  
Fax : + 55-61-40-09-95-87  
Courriel : [paulo.kageyama@mma.gov.br](mailto:paulo.kageyama@mma.gov.br), [mariza.militao@m](mailto:mariza.militao@m)  
Web : <http://mma.gov.br/chm>

**République du Congo**

3. S.E. Henri Djombo  
Ministre de l'Économie Forestière et de l'Environnement  
Ministère de l'Économie forestière et de l'Environnement  
B.P. 98  
Brazzaville, Congo  
Courriel : [kombo\\_g@yahoo.fr](mailto:kombo_g@yahoo.fr); [serge.bounda@unep.org](mailto:serge.bounda@unep.org)
  
4. M. Germain Kombo  
Assistant du Ministre  
Ministère de l'Économie forestière et de l'Environnement  
B.P. 98  
Brazzaville, Congo  
Courriel : [kombo\\_g@yahoo.fr](mailto:kombo_g@yahoo.fr)
  
5. M. Jean Peggy Modzata  
Ministère de l'Économie forestière et de l'Environnement  
B.P. 98  
Brazzaville, Congo

/...

6. M. François Ntsiba  
Ministère de l'Économie forestière et de l'Environnement  
B.P. 98  
Brazzaville, Congo  
courriel : katece\_fn@yahoo.fr
7. M. Faustin Otouba  
Ministère de l'Économie forestière et de l'Environnement  
B.P. 98  
Brazzaville, Congo  
Courriel : o.faustin58@yahoo.fr

**Gabon**

8. M. Ludovic Ngok Banak  
Directeur  
Institut de recherche en Écologie Tropicale  
Libreville  
Tel : 241-0788-93-22  
Courriel : [ngokbl@yahoo.fr](mailto:ngokbl@yahoo.fr)

**Nigéria**

9. M. Ositadinma Anaedu  
Head  
Co-ordinator of the G-77 on Environment  
International Organization  
Permanent Mission of Nigeria to the United Nations  
Three Arms Zone  
Abuja, Nigeria  
Tel.: +234 9 6303554  
Fax: +234 9 6303551  
Courriel : [anaedu@aol.com](mailto:anaedu@aol.com)

**Philippines**

10. Mr. Jimmy Blas  
Permanent Mission of the Philippines to the United Nations  
556 Fifth Avenue, 5th Floor  
New York NY 10036  
United States of America  
Tel : 212-764-1300, ext. 20  
Courriel : [misunphil@aol.com](mailto:misunphil@aol.com); [jimmydiegoblas@yahoo.com](mailto:jimmydiegoblas@yahoo.com)

### Afrique du Sud

11. H.E. l'Ambassador Dumisani S. Kumalo  
Chairman of the Group of 77  
Permanent Mission of South Africa to the United Nations  
333 East 38th Street, 9th Floor  
New York NY 10016  
Etats-Unis d'Amérique  
Tel : 1-212-963-0192  
Fax : 1-212-963-3515  
Courriel : [g77off@unail.org](mailto:g77off@unail.org)

12. Ms. Suhayfa Ebrahim Zia  
Counsellor  
Permanent Mission of South Africa to the UN  
333 East 38th Street, 9th Floor  
New York NY 10016  
Etats-Unis d'Amérique  
Tel : 1-212-692-2451  
Courriel : [zias@southafrica-newyork.net](mailto:zias@southafrica-newyork.net)

### Timor-Leste

13. Mme Christelle Eyraud  
Mission permanente du Timor-Leste à Genève  
Route de Colourez 16 –  
1218 Grand Saconnex - Suisse  
Tel.: 33-450-57-96-21; 33-663-15-79-86  
E-Mail: [christelle.eyraud@wanadoo.fr](mailto:christelle.eyraud@wanadoo.fr), [christelleeyraud@msn.com](mailto:christelleeyraud@msn.com)

## ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

### Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

14. Mr. Bob Kakuyo  
Coordinatot, South-South Cooperation  
Division of Regional Cooperation  
UNEP  
P.O. Box 47074  
Nairobi, Kenya  
Tel : 254-20-762-33-75  
Fax : 254-20-762-42-70  
Courriel : [bob.kakuyo@unep.org](mailto:bob.kakuyo@unep.org)

### **Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**

15. Mr. Cosmas Gitta  
Chief, Division of Policy, Partnership  
Special Unit for South-South Cooperation  
United Nations Development Programme  
304 East 45th Street  
New York NY 10017  
Etats-Unis d'Amérique  
Tel : 212-906-6441  
Courriel : [cosmas.gitta@undp.org](mailto:cosmas.gitta@undp.org)  
Web : <http://www.undp.org>

### **ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

#### **L'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO)**

16. Mme Rosalía Arteaga Serrano  
Secrétaire générale  
Amazon Cooperation Treaty Organization  
SHIS QI 05 Conjunto 16  
Casa 21, Lago Sul  
Brasilia DF CEP 71.615-160  
Brésil  
Tel : +55 61 3248 4132/4119  
Fax : +55 61 3248 4238  
Courriel : [rarteaga@otca.org.br](mailto:rarteaga@otca.org.br)

#### **Le Secrétariat de l'ASEAN**

17. Dr. Monina Uriarte  
Senior Official  
ASEAN Center for Biodiversity  
ASEAN Secretariat  
3/F Bldg. Forestry Campus College  
Laguna 4031  
Philippines  
Fax : 6349-536-2865  
Courriel : [m.uriarte@aseanbiodiversity.org](mailto:m.uriarte@aseanbiodiversity.org)  
Web : [www.aseanbiodiversity.org](http://www.aseanbiodiversity.org)

#### **La Commission des forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC)**

18. M. Martin Tadoum  
Commission des forêts de l'Afrique centrale  
Tel : 237-221-3511  
Fax : 237-221-3512
19. M. Gideon Mulele  
Commission des forêts de l'Afrique centrale

/...

20. Prof. Jonas Nagahuedi-Mbongu Sodi  
Secrétaire exécutif  
Commission de forêts de l'Afrique centrale  
B.P. : 20818 Yaoundé - Cameroun  
Tel : 237 221 35 11  
Fax : 237 221 35 12  
Courriel : [comifac2005@yahoo.fr](mailto:comifac2005@yahoo.fr); [jonasnaga@yahoo](mailto:jonasnaga@yahoo)

### **Le Groupe des 77**

21. H.E. Ambassador Dumisani S. Kumalo  
Chairman of the Group of 77  
Permanent Mission of South Africa to the United Nations  
333 East 38th Street, 9th Floor  
New York NY 10016  
Etats-Unis d'Amérique  
Tel : 1-212-963-0192  
Fax : 1-212-963-3515  
Courriel : [g77off@unmail.org](mailto:g77off@unmail.org)
22. Mr. Mourad Ahmia  
Executive Secretary, Group of 77  
United Nations Headquarters, Room S-3959  
New York, N.Y. 10017, Etats-Unis d'Amérique.  
Tel : (212) 963-0192 | (212) 963-3816  
Fax : (212) 963-3515 | (212) 963-1753
23. Dr. Eduardo Praselj  
Chairman  
Perez-Guerrero Trust Fund for Economic and Technical Cooperation among Developing Countries (PGTF)  
Group of 77  
Tel : 58-212-730-8047  
Fax : 212-963-3515  
Courriel : [epraselj@cantv.net](mailto:epraselj@cantv.net), [g77off@unmail.org](mailto:g77off@unmail.org)

### **Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

24. Ms. Estherine Lisinge Fotabong  
Head of the Environment Department  
New Partnership for Africa's Development  
P.O. Box 1234  
Halfway House  
Midrand 1685 0001  
Afrique du Sud  
Fax : 27-11-313-3684  
Courriel : [estherine.lisinge-fotabong@unep.org](mailto:estherine.lisinge-fotabong@unep.org)

/...

## OBSERVATEURS

### L'Union mondiale pour la nature (UICN)

25. M. John Herity  
Directeur  
UICN – Bureau du Canada  
UICN – Union pour la nature  
555 René Lévesque Bl W  
Suite 500  
Montréal, QC H2Z 1B1  
Canada  
Tel : +514 287 9704, ext. 355  
Fax : +514 287 9687  
Courriel : [john.herity@iucn.org](mailto:john.herity@iucn.org)  
Web : <http://www.iucn.org/places/canada>

## LE SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

M. Ahmed Djoghlaf  
Secrétaire exécutif  
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
413 rue Saint-Jacques Ouest, Suite 800  
Montréal, QC, Canada  
H2Y 1N9  
Tel : +514 288 2220  
Fax : +514 288 6588

Jo Mulongoy  
Tel : +514 287-7207  
Courriel : [jo.mulongoy@biodiv.org](mailto:jo.mulongoy@biodiv.org)

Lijie Cai  
Tel : +514 287-7016  
Courriel : [lijie.cai@biodiv.org](mailto:lijie.cai@biodiv.org)

Sarat Babu Gidda  
Tel : +514 287-7026  
Courriel : [Sarat.gidda@biodiv.org](mailto:Sarat.gidda@biodiv.org)

Jacqueline Grekin  
Tel : +514 287-8705  
Courriel : [Jacqueline.grekin@biodiv.org](mailto:Jacqueline.grekin@biodiv.org)

Oliver Hillel  
Tel : +514 287-7009  
Courriel : [oliver.hillel@biodiv.org](mailto:oliver.hillel@biodiv.org)

Marie Khan  
Tel : +514 287-8701  
Courriel : [marie.khan@biodiv.org](mailto:marie.khan@biodiv.org)

-----

/...